

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2017

1-Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018

La Commune sollicite la DETR en 2018 pour les projets suivants :

- 1- Sécurisation et aménagement du bourg afin de ralentir la vitesse pour un montant de 15 000€ H.T., Monsieur le Maire explique qu'une réunion publique sera organisée prochainement
- 2- Sécurisation de l'école publique, changements des modes de fermeture, pose d'un interphone pour un montant de 10 000€ H.T.

2-Fonds de concours 2017

Le Conseil Municipal donne son accord afin que le Maire signe la convention avec Morlaix Communauté pour obtenir le fonds de concours de 13 205€ reconduit exceptionnellement en 2017 (fonds de concours attribué aux communes entre 2014 et 2016 pour le même montant annuel). Monsieur le Maire explique qu'il sera affecté à la voirie

3-Transfert des Compétences « Zones Activités Economiques »(ZAE), approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 28 septembre 2017

Monsieur le Maire a expliqué qu'il y avait 3 types de ZAE :

- Les zones stratégiques
- Les zones structurantes
- Les zones d'équilibre

Les zones artisanales de « Kermenguy » et de « Kergoanton » sont des zones d'équilibre, il explique que la participation communale annuelle à ce transfert a été évaluée à 314€ en partie remboursée par les accords à venir entre Morlaix Communauté et la Commune pour l'entretien des zones. A l'issue des explications, le Conseil Municipal accepte ce transfert et approuve le rapport de la CLECT

4-Opération entre la Commune et Habitat 29

La Commune cède pour un euro symbolique les lots 6 et 7 du Hameau de Pont-Pren pour y réaliser 3 logements locatifs en échange de la rénovation de l'ancienne mercerie située au 10 plasenn an iliz pour y construire 2 logements locatifs.

5-Tarifs 2018

Le Conseil Municipal a accepté la proposition de maintenir les tarifs 2017 en l'état et d'y ajouter un tarif pour la salle de sports.

<u>1-TARIFS LOCATION SALLE AN NOR DIGOR</u>	<i>Habitants ou contribuables de GUIMAEC</i>	<i>Personnes extérieures</i>
<u>Associations communales</u>	Gratuit	
<u>Petite salle < ou = 30 personnes</u> - Réunion	50€	100€
<u>Grande salle < ou égale 100 personne</u> - journée - week-end	100€ 200€	150€ 350€
<u>Caution</u>	400€	400€
<u>Forfait nettoyage</u>	100€	100€

En cas de dégradation des locaux, la caution sera gardée. Si la salle n'est pas rendue propre, il sera réclamé un forfait nettoyage de 100€ (l'état des lieux sera effectué lors de la remise des clés et lors du dépôt des clés)

2-MOULLAGES

<u>propriétaires</u>	<u>Embarcation inf ou = 5m</u>	<u>Embarcation supérieurs à 5m</u>
<u>Guimaecoïses payant impôts locaux</u>	<u>270€</u>	<u>330€</u>
<u>Extérieures à la commune</u>	<u>320€</u>	<u>380€</u>

3-SALLE DE SPORTS

<u>Personnes ou associations extérieures à la Commune</u>	<u>100€ /an</u>
--	------------------------

6-Décisions modificatives

Le Maire a expliqué qu'il y avait lieu de procéder à différents ajustements comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT	CHAP	ART		FONCTIONNEMENT	CHAP	ART	
	042	6811	-9 500				
	012	6218	-10 000				
	011	6227	-10 000				

	66	66111	+3 200				
	65	65548	+ 26 300				
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
	16	1641	+ 43 210		16	1641	+43 210
	20	2031	+1 800		040	28031	-9 500
	23	2313	-11 300				

7- Sortie des biens de l'actif

Monsieur le Maire a expliqué qu'il était nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir mettre à jour l'inventaire communal auprès de la perception.

8-Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite du quart des crédits votés en 2017

Monsieur le Maire a informé l'assemblée qu'il doit obtenir une autorisation afin de pouvoir payer les dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget comme suit :

BUDGET COMMUNE

CHAPITRES	MONTANT
20 ETUDES	1 700
21 MATERIEL	23 557
23 CONSTRUCTION-VOIRIE	129 261

9-questions diverses : Vœu pour la libération de l'avocat franco-palestinien SALAH HAMOURI

Monsieur Jérémy LAINE a donné lecture de l'histoire de SALAH HAMOURY , avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme, il est victime de l'acharnement de l'armée d'occupation Israélienne, il est retenu prisonnier arbitrairement sans que ses proches actuellement en France ne puissent le rejoindre car il résiste à l'occupation et à la colonisation, Le Conseil Municipal (comme l'a fait le Conseil Communautaire dans sa séance du 09 octobre dernier) formule le vœu que le Président MACRON et le gouvernement français agissent avec conviction pour protéger et obtenir la libération de notre concitoyen

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité